

 <p><b>CHEMTRADE</b> LOGISTICS</p>	<p><b>VIRWITE® EN POUDRE</b> (SÉRIE 400) Révision : 2 Date de révision : 5 février 2009 Remplace la fiche signalétique datée du : 12 septembre 2007</p>	<p><b>URGENCE DE NATURE CHIMIQUE</b> Service 24 heures <u>AU CANADA téléphonez à</u> CANUTEC (613) 996-6666 <u>AUX É.-U. téléphonez à</u> CHEMTREC (800) 424-9300 À L'EXTÉRIEUR DES É.-U. CHEMTREC (703) 527-3887 Contact de Chemtrade en cas d'urgence : (866) 416-4404</p>
---	---	--

## SECTION 01 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

## INFORMATION SUR L'ENTREPRISE :

<p><b>Siège social</b> CHEMTRADE LOGISTICS 155 Gordon Baker Road Bureau 300 Toronto (Ontario), M2H 3N5 <b>Préparée par :</b> Chemtrade Logistics Inc. <b>Date de rédaction :</b> 6 août 2008 <b>Info sur la fiche signalétique :</b> (416) 496-5856 <a href="http://www.chemtradelogistics.com">www.chemtradelogistics.com</a></p>	<p><b>Aux États-Unis</b> CHEMTRADE PERFORMANCE CHEMICALS 814 Tyvola Road, Suite 126 Charlotte, NC 28217 <b>Bureau principal :</b> (704) 369-2480 <b>Service à la clientèle :</b> (877) 205-2903</p>	<p><b>Au Canada</b> 3406, boulevard Gene-H.-Kruger Trois-Rivières (Québec) G9A 4M3 <b>Bureau principal :</b> (819) 373-6881 <b>Service à la clientèle :</b> (888) 840-4720</p>
--	---	--

## ÉVALUATION DES RISQUES :

SIMDUT	CONTRÔLÉ	NFPA	COTE	HMIS	COTE
CLASSE	B6	SANTÉ	2	SANTÉ	2
	D-2B	INFLAMMABILITÉ	1	INFLAMMABILITÉ	1
	F	RÉACTIVITÉ	2	DANGER PHYSIQUE	2
		DANGER PRÉCIS	W	PROTECTION INDIVIDUELLE	J

## INFORMATION SUR LE PRODUIT :

<b>NOM DU PRODUIT :</b>	VIRWITE® EN POUDRE (SÉRIE 400)
<b>NUMÉRO CAS :</b>	Mélange (Voir la SECTION 2)
<b>FORMULE :</b>	Na <sub>2</sub> S <sub>2</sub> O <sub>4</sub>
<b>UTILISATION PRINCIPALE DU PRODUIT :</b>	Agent réducteur
<b>SYNONYMES :</b>	Dithionite de sodium; hydro; hydrosulfite de sodium en poudre; hydro en poudre; poudres et mélanges d'hydrosulfite de sodium; sulfoxylate de sodium; acide dithioneux; sel de disodium
<b>FAMILLE CHIMIQUE :</b>	Sulfite
<b>NOMS COMMERCIAUX :</b>	VIRWITE® Cette fiche signalétique s'applique aux produits d'hydrosulfite de sodium VIRWITE® en poudre (SÉRIE 400) de Chemtrade utilisant un préfixe alphabétique à un ou deux caractères (A à Z) suivi d'un code numérique à trois caractères (400 à 499).  (Par exemple, VIRWITE® K-420; VIRWITE® V-420 ou VIRWITE® AZ-499).

## SECTION 02 – COMPOSITION CHIMIQUE/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

N°	INGRÉDIENT	N° CAS	% PDS	LIMITES D'EXPOSITION
♦ 1.	Hydrosulfite de sodium	7775-14-6	60 - 95	5 mg/m <sup>3</sup> TWA (interne)
♦ 2.	Sel de sodium	XXX-XX-X	Confidentiel	5 mg/m <sup>3</sup> TWA (ACGIH)
♦ 3.	Sel de carbonate*	XXX-XX-X	Confidentiel	15 mg/m <sup>3</sup> TWA OSHA (taux global d'empoussièrement) 5 mg/m <sup>3</sup> TWA OSHA (poussière respirable) 10 mg/m <sup>3</sup> TWA ACGIH (poussière inhalée) 3 mg/m <sup>3</sup> TWA ACGIH (poussière respirable)

\* - Aucune limite d'exposition établie. Les limites indiquées visent des matières particulaires qui ne sont pas spécifiées ailleurs. Le produit est soluble dans l'eau.

- ♦ - Une exemption a été demandée en vertu de la *Loi canadienne sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*. Le numéro d'enregistrement attribué à la réclamation est le **7120**. L'exemption a été accordée le **20 janvier 2009** pour les ingrédients indiqués.

## SECTION 03 – IDENTIFICATION DES RISQUES

(Voir la SECTION 11 pour obtenir de plus amples renseignements)

VOIES D'EXPOSITION COURANTES	
CONTACT CUTANÉ :	X
ABSORPTION CUTANÉE :	
CONTACT OCULAIRE :	X
INHALATION :	X
INGESTION :	X

**EFFETS DE L'EXPOSITION :****AIGUS**

Peut causer une irritation modérée à sévère des yeux.

Peut causer une irritation légère à modérée de la peau.

L'inhalation des poussières peut irriter ou endommager le nez, la gorge et les poumons. Les symptômes peuvent inclure la toux, une respiration sifflante ou difficile et un œdème pulmonaire (liquide dans les poumons).

L'exposition peut causer une détresse respiratoire grave chez les asthmatiques. Les asthmatiques et les personnes souffrant d'autres problèmes respiratoires devraient éviter toute exposition.

L'ingestion peut causer de graves dommages ou des brûlures à la bouche, la gorge, l'œsophage et l'estomac, ainsi qu'à d'autres tissus. L'ingestion peut également provoquer de la nausée, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée.

Le dioxyde de soufre produit lors de la décomposition peut causer une irritation pulmonaire, des bronchospasmes ou une détresse respiratoire causée par un œdème pulmonaire (liquide dans les poumons).

**EXPOSITION CHRONIQUE**

Peut causer une sensibilisation. Les personnes allergiques aux sulfites sont particulièrement vulnérables.

Un contact prolongé répété peut entraîner une peau sèche et gercée. Une allergie cutanée se manifestant par des démangeaisons et des rougeurs peut se développer.

Une manipulation sécuritaire à long terme devrait éviter tous les effets d'une exposition aiguë répété.

**EFFETS CONNUS SUR D'AUTRES MALADIES :**

Personnes souffrant d'asthme.

**INSCRIT COMME SUBSTANCE CANCÉRIGÈNE :**

AUCUN :	<b>X</b>
OSHA :	
NTP :	
CIRC :	
AUTRE :	

**SECTION 04 – PREMIERS SOINS****PREMIERS SOINS POUR LES YEUX :**

Rincer IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Maintenir les paupières ouvertes durant le rinçage. Prendre soin de ne pas rincer le contaminant dans l'œil non affecté. Si les rougeurs ou l'irritation persistent, rincer les yeux de nouveau. Consulter un médecin.

**PREMIERS SOINS POUR LA PEAU :**

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon pendant 20 minutes. En cas d'irritation de la peau ou de formation d'ampoules, consulter un médecin.

**PREMIERS SOINS EN CAS D'INHALATION :**

Transporter la victime à l'air frais. Si l'irritation des poumons persiste ou si la respiration devient difficile, consulter un médecin.

**PREMIERS SOINS EN CAS D'INGESTION :**

Si le produit a été ingéré, consulter immédiatement un médecin et apporter une copie de la fiche signalétique. **Ne pas faire vomir la victime.** Si elle vomit, elle doit pencher la tête vers l'avant. **NE JAMAIS** faire ingérer quoi que ce soit si la victime est en perte de conscience, inconsciente ou en convulsions.

**REMARQUE AU MÉDECIN :**

Traiter le patient selon la nature du degré d'exposition et selon les procédures d'urgence et de premiers soins. Ce produit et ses agents de décomposition sont des irritants des voies respiratoires et des muqueuses. Les personnes présentant des problèmes respiratoires aigus (sifflements) ou des réponses chroniques (asthme) doivent éviter toute exposition.

## SECTION 05 – MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

**MOYENS D'EXTINCTION :**

EAU :	X
MOUSSE d'ALCOOL :	
DIOXYDE DE CARBONE (CO <sub>2</sub> ) :	
AGENT CHIMIQUE SEC :	
EAU EN BRUINE :	
AUCUN MOYEN D'EXTINCTION :	

**POINT D'ÉCLAIR (°C) :**

Sans objet – Le produit est un composé solide

**SEUILS D'INFLAMMABILITÉ :**

Seuil inférieur d'explosivité (SIE) : Non déterminé

Seuil supérieur d'explosivité (SSE) : Non déterminé

**TEMPÉRATURE****D'AUTO-INFLAMMABILITÉ (°C) :**

250 (482 °F) - pour l'hydrosulfite de sodium en poudre

**TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION (°C) :**

70 à 151 (158 à 304 °F) - pour l'hydrosulfite de sodium en poudre

**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :**

Le dioxyde de soufre est le principal produit de décomposition. Environ 0,15 lb de dioxyde de soufre se forme pour chaque livre d'hydrosulfite de sodium en décomposition.

Les produits de décomposition thermique peuvent aussi inclure le sulfure d'hydrogène, l'oxyde de sodium, les oxydes de carbone et potentiellement du soufre.

**PROCÉDURE SPÉCIALE DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES :**

Utiliser un appareil respiratoire à pression positive autonome homologué par le NIOSH et un ensemble complet de vêtements de protection. Faire preuve de PRUDENCE au moment de lutter contre un incendie de nature chimique.

En cas de décomposition soupçonnée à l'intérieur d'un contenant scellé (celui-ci étant chaud au toucher ou déformé), ventiler le contenant de la façon la plus sécuritaire possible. Déplacer le contenant vers une zone sécuritaire à l'extérieur.

Inonder le produit avec beaucoup d'eau et endiguer tout débordement. L'utilisation de sable ou d'un agent extincteur sec **N'ARRÊTERA PAS** la réaction de décomposition. Au besoin, retirer le produit du contenant.

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :**

Le contact avec l'eau ou l'humidité peut causer une réaction chimique. La chaleur générée est suffisante pour enflammer des matériaux combustibles.

Le produit peut s'enflammer à nouveau après extinction du feu. Appliquer assez d'eau pour dissoudre **COMPLÈTEMENT** le produit.

Les contenants scellés peuvent rompre violemment lorsqu'ils sont chauffés.

Si le code de sécurité exige que l'entrepôt soit muni d'un dispositif d'arrosage automatique, protéger les contenants en les couvrant avec une pellicule de plastique ou tout autre matériel à l'épreuve du feu. Enlever et inspecter rapidement tout contenant qui semble humique ou qui a été en contact avec de l'eau.

Sous des conditions extrêmes de feu en espace clos, de grandes quantités d'hydrosulfite de sodium en décomposition peuvent produire du soufre élémentaire. Des concentrations élevées de poussière de soufre peuvent créer un risque potentiel d'explosion. En cas de présence soupçonnée de poussière de soufre, il est recommandé de vaporiser de l'eau en bruine légère afin d'éviter la formation d'un nuage de poussière.

## SECTION 06 - INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE :

Isoler les environs du déversement afin de minimiser la région contaminée.

Porter l'équipement de protection personnelle approprié, tel que gants résistants aux produits chimiques, lunettes de sécurité, vêtements protecteurs et appareil respiratoire.

Récupérer le produit sec à l'aide d'une écope ou d'une pelle et le placer dans des contenants à cet effet.

Garder le produit à l'écart des drains, fossés et cours d'eau. **NE PAS** rejeter le produit dans les systèmes de traitement municipaux (à moins d'y être autorisé par une autorité compétente).

Si le produit présente des signes de décomposition (chaud au toucher ou forte odeur), le dissoudre dans une quantité d'eau suffisante pour en permettre la dissolution complète.

Les rebuts de ce produit peuvent être classés comme résidus dangereux en raison de leur réactivité avec l'eau ou l'humidité.

Décontaminer les outils et l'équipement en les rincant avec de l'eau et du savon. Enlever tout résidu de nettoyage et de sol contaminé avec le produit récupéré.

## SECTION 07 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### PROCÉDURES DE MANUTENTION :

Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau lors de la manutention du produit.

Éviter d'inhaler la poussière.

Éviter les sources de flammes ou de chaleur. Les contenants scellés peuvent rompre violemment lorsqu'ils sont chauffés.

Retirer tout contenant endommagé de la zone d'entreposage et arrêter les fuites à l'aide d'un ruban adhésif ou de tout autre moyen adéquat. Utiliser le contenu IMMÉDIATEMENT. Observer le contenant pour tout signe de décomposition.

Si le contenant est chaud au toucher ou s'il commence à fumer, le transporter à l'extérieur. Inonder le contenant avec de l'eau et endiguer tout débordement. Au besoin, retirer le produit du contenant avant d'inonder.

**ENTREPOSAGE :**

Garder le produit sec et entreposer sous une température de 50 °C (122 °F).

Éviter tout contact avec l'air.

Entreposer le produit à l'écart des acides et des produits oxydants ou inflammables.

Si le code de sécurité exige que l'entrepôt soit muni d'un dispositif d'arrosage automatique, protéger les contenants en les couvrant avec une pellicule de plastique ou tout autre matériel à l'épreuve du feu. Enlever et inspecter rapidement tout contenant qui semble humique ou qui a été en contact avec de l'eau.

Entreposer dans un endroit bien ventilé.

**SECTION 08 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE****PROTECTION RESPIRATOIRE :**

Utiliser un appareil respiratoire homologué par le NIOSH et muni d'une cartouche pour gaz acide et d'un filtre poussière et brouillard pour des concentrations allant jusqu'à 10 fois la limite d'exposition recommandée.

Dans le cas d'une concentration élevée, d'un incendie ou d'une autre urgence, porter un appareil respiratoire autonome à adduction d'air homologué par le NIOSH.

**PROTECTION CUTANÉE :****GANTS DE PROTECTION :**

Caoutchouc butylique, P.V.C. (chlorure de polyvinyle) ou néoprène.

**PROTECTION OCULAIRE :**

Porter des lunettes de protection munies d'écrans latéraux ou des lunettes antiéclaboussures.

**AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :**

Porter un tablier à l'épreuve des produits chimiques ou une combinaison appropriée pour éviter un contact avec la peau.

**MESURES D'INGÉNIERIE TECHNIQUE :**

Une ventilation locale est recommandée et une ventilation mécanique peut être utilisée.

**LIMITES D'EXPOSITION :**

Une ventilation locale est recommandée et une ventilation mécanique peut être utilisée.

**IDLH (CONCENTRATION PRÉSENTANT UN DANGER IMMÉDIAT POUR LA VIE OU LA SANTÉ) :**

Non déterminée pour l'hydrosulfite de sodium.

La concentration IDLH pour le dioxyde de soufre qui se forme lors de la décomposition est de 100 ppm.

## SECTION 09 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>FORMULE CHIMIQUE :</b>	Na <sub>2</sub> S <sub>2</sub> O <sub>4</sub> (pour l'hydrosulfite de sodium)
<b>POIDS MOLÉCULAIRE :</b>	174,1 (pour l'hydrosulfite de sodium)
<b>ÉTAT PHYSIQUE :</b>	Solide
<b>APPARENCE ET ODEUR :</b>	Fine poudre blanche. Légère odeur de soufre.
<b>SEUIL OLFACTIF :</b>	Aucune donnée disponible
<b>pH :</b>	6 – 10 [solution de 1 % par poids à 20 °C (68 °F)]
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU (% DANS L'EAU) :</b>	18 % à 21 °C (70 °F)
<b>DENSITÉ DE MASSE (LB/PI<sup>3</sup>) :</b>	55 – 65
<b>DENSITÉ DE VAPEUR (Air = 1) :</b>	Non déterminé
<b>POINT D'ÉBULLITION (°C) :</b>	Non déterminé
<b>POINT DE FUSION (°C) :</b>	300 (572 °F) se décompose avant d'atteindre le point de fusion
<b>TENSION DE VAPEUR (MM HG) :</b>	Non déterminé
<b>TAUX D'ÉVAPORATION :</b>	Sans objet
<b>VOLATILITÉ EN % PAR VOLUME :</b>	Sans objet
<b>COEFFICIENT DE RÉPARTITION OCTANOL/EAU :</b>	Log P <sub>OW</sub> < -2,75 à -4,7 (estimé) pour l'hydrosulfite de sodium

## SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>STABILITÉ :</b>	Stable
<b>DANGER DE POLYMÉRISATION :</b>	Sans objet

**CONDITIONS À ÉVITER :**

Éviter les sources de chaleur excédant 50 °C (122 °F).

Éviter tout contact avec l'eau ou l'humidité.

En contact avec l'air, les solutions à base d'hydrosulfite de sodium mélangées à un polysulfure ou à des produits contenant du sulfure peuvent libérer des gaz de sulfure d'hydrogène potentiellement mortels.

**INCOMPATIBILITÉ :**

Éviter le contact avec des acides forts.

Éviter le contact avec des agents oxydants tels les peroxydes, le chlorate de potassium et le permanganate de potassium.

Une explosion s'est produite après avoir mélangé de l'hydrosulfite de sodium en poudre, de l'aluminium en poudre, du carbonate de potassium et du benzaldéhyde.

Se référer au bulletin d'information sur les produits dangereux de OSHA, « Water-Reactive Chemicals, Hazardous Materials Not Covered Under 29 CFR 1910,119 », daté du 3 juillet 1996 pour de l'information supplémentaire.

**Remarque : Le produit ne devrait pas provoquer de feu ou d'explosion sous des conditions d'utilisation normales.**

## SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Légèrement toxique par voie orale. Peut causer des troubles gastro-intestinaux.

Pratiquement non toxique par absorption cutanée.

Ce produit **N'est PAS** connu et n'a pas été signalé comme étant un cancérigène par quelque source de référence que ce soit, y compris le CIRC, le NTP, l'OSHA et l'EPA.

Ce produit **N'est PAS** connu et n'a pas été signalé comme étant mutagène. La littérature indique que les résultats des tests sur la salmonelle *Ames typhimurium* et sur le *E. Coli* se sont avérés négatifs.

**NUMÉRO DU REGISTRY OF TOXIC EFFECTS OF CHEMICAL SUBSTANCES (RTECS) (registre des effets toxiques des substances chimiques) :**

JP2100000 (pour l'hydrosulfite de sodium)

**TOXICITÉ**

TYPE DE TOXICITÉ	DESCRIPTION	RÉSULTATS	TESTÉ SUR
DL <sub>50</sub> (voie orale) :	Dose létale (50 %)	2 500 mg/kg du poids corporel	Rat
DL <sub>50</sub> (voie orale) :	Dose létale (50 %)	1 500 mg/kg du poids corporel	Souris
EFFETS SUR LA PEAU :	Irritation cutanée	Léger à modéré	Lapin
EFFECTS SUR LES YEUX :	Irritation oculaire	Léger à modéré	Lapin

## SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

**TOXICITÉ ENVIRONNEMENTALE :**

ESPÈCES	TYPE D'ANALYSE	ABOUTISSEMENT	DURÉE (heures)	DESCRIPTION	RÉSULTAT (mg/l)
<b>TOXICITÉ AIGUË</b> <i>LEUCISCUS IDUS</i> (poisson d'eau douce)	Observation sur le terrain	Non indiqué	48	NOEC	10 à 100
	Non indiqué	Concentration létale (50 %)		CL <sub>50</sub>	10 à 100
	Statique	Non indiqué Concentration létale (50 %)	96	CL <sub>0</sub> CL <sub>50</sub>	46 46 à 68
<i>DAPHNIA MAGNA</i> <i>STRAUS</i> (autre arthropode aquatique)	Directive 4/449/CEE	Non indiqué	24	CE <sub>0</sub> CE <sub>50</sub> CE <sub>100</sub>	62,5 120 250
		Non indiqué	48	CE <sub>0</sub> CE <sub>50</sub> CE <sub>100</sub>	62,5 98 250

ESPÈCES	TYPE D'ANALYSE	ABOUTISSEMENT	DURÉE (heures)	DESCRIPTION	RÉSULTAT (mg/l)
<i>SCENEDESMUS SUBSPICATUS</i> (algues)	Autre – analyse sur les algues en contact	Non indiqué	72	CE <sub>20</sub>	86
				CE <sub>50</sub>	120
				CE <sub>90</sub>	270
		Non indiqué	96	CE <sub>20</sub>	57
				CE <sub>50</sub>	87
				CE <sub>90</sub>	190
<i>PSEUDOMONAS PUTIDA</i> (bactéries)	Autre	Non indiqué	17	CE <sub>10</sub>	62
				CE <sub>50</sub>	107
				CE <sub>90</sub>	220
AUTRES BACTÉRIES (bactéries)	Autre – DEV-L3	Non indiqué	Non indiquée	CE <sub>10</sub>	> 20
AUTRES BACTÉRIES ( <i>Spirulina labyrinthiformis</i> )	Statique	Effet photosynthèse	2	CE	0,32
<b>TOXICITÉ CHRONIQUE</b> <i>DAPHNIA MAGNA</i> (crustacés)	Autre	Mortalité	21 jours	CL <sub>0</sub>	> 10
		Taux de reproduction	21 jours	NOEC	> 10

**Remarque :** Ces résultats sont basés sur des études de recherche menées sur l'hydrosulfite de sodium. Les présents produits n'ont pas été analysés.

**DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGÈNE (DCO) :** > 210 000 mg/kg substance (pour l'hydrosulfite de sodium en poudre)

**DEMANDE BIOCHIMIQUE EN OXYGÈNE (DBO5) :** Non déterminé

**ÉLIMINATION BIOLOGIQUE :** Non déterminé

### SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### INFORMATION SUR L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS :

Si ce produit devient un résidu, il peut devenir un résidu dangereux caractéristique en raison de son inflammabilité (D001) ou de sa réactivité (D003). Un tel résidu est soumis à des restrictions de dispositions terrestres soulignées sous 40 CFR 268.

Éliminer les déchets dans un centre de traitement approprié, conformément aux règlements d'état, locaux, provinciaux et fédéraux.

## SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

**RÈGLEMENTS SUR LE TRANSPORT U.S. DOT :** Réglementé  
**APPELLATION RÉGLEMENTAIRE :** Hydrosulfite de sodium (ou dithionite de sodium)  
**NUMÉRO UN/NA :** UN 1384  
**CLASSE DE DANGER OU DIVISION :** 4.2  
**GROUPE D'EMBALLAGE :** II  
**ÉTIQUETTES REQUISES :** 4.2 (Spontanément combustible)  
**NUMÉRO DU GUIDE DOT SUR LES MESURES D'URGENCE :** 135

**RÈGLEMENTS CANADIENS SUR LE TRANSPORT :** Réglementé  
**APPELLATION RÉGLEMENTAIRE :** Hydrosulfite de sodium (ou dithionite de sodium)  
**NUMÉRO UN/NA :** UN 1384  
**CLASSE DE DANGER OU DIVISION :** 4.2  
**GROUPE D'EMBALLAGE :** II  
**ÉTIQUETTES REQUISES :** 4.2 (Spontanément combustible)  
**NUMÉRO DU GUIDE DOT SUR LES MESURES D'URGENCE :** 135

**RÈGLEMENTS SUR LE TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (IATA) :** Réglementé  
**APPELLATION RÉGLEMENTAIRE :** Dithionite de sodium  
**NUMÉRO UN/NA :** UN 1384  
**CLASSE DE DANGER OU DIVISION :** 4.2  
**GROUPE D'EMBALLAGE :** II  
**ÉTIQUETTES REQUISES :** 4.2 (Spontanément combustible)

**RÈGLEMENTS SUR LE TRANSPORT PAR VOIE MARITIME (IMDG) :** Réglementé  
**APPELLATION RÉGLEMENTAIRE :** Dithionite de sodium  
**NUMÉRO UN/NA :** UN 1384  
**CLASSE DE DANGER OU DIVISION :** 4.2  
**GROUPE D'EMBALLAGE :** II  
**ÉTIQUETTES REQUISES :** 4.2 (Spontanément combustible)

## SECTION 15 – INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

**OSHA :**

Respecte les critères sur les matières dangereuses énoncés par l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA), dans la norme 29 CFR 1910.1200.

**TSCA :**

Nous certifions que tous les composants de ce produit sont enregistrés conformément à la réglementation de la Toxic Substances Control Act (TSCA).

**SARA (SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT) : Hydrosulfite de sodium**

<b>SARA (ARTICLE 311/312) :</b>			<b>SARA (ARTICLE 302) :</b>		<b>QD</b>
<b>DANGER DE RÉACTIVITÉ :</b>	O		<b>SUBSTANCE EXTRÊMEMENT DANGEREUSE :</b>	N	
<b>DANGER LIÉ À LA PRESSION :</b>	N		<b>SUBSTANCE DANGEREUSE SELON LA CERCLA :</b>	O	
<b>DANGER D'INFLAMMATION :</b>	O				
<b>IMMÉDIAT/AIGU :</b>	O		<b>SARA (ARTICLE 304) :</b>		
<b>ULTÉRIEUR/CHRONIQUE :</b>	N		<b>AVIS DE DIFFUSION</b> (pour le dioxyde de soufre se formant lors de la décomposition)	O	500 lb (SO <sub>2</sub> )

**SARA (ARTICLE 313 - SUBSTANCE CHIMIQUE TOXIQUE) :**

Ce produit ne contient **AUCUN** des produits chimiques toxiques énumérés dans l'article 313 de l'EPCRA (« Emergency Planning and Community Right-to-Know Act ») de 1986.

**CLEAN WATER ACT (Loi sur la qualité de l'eau) - POLLUANTS PRIORITAIRES :**

Ce produit ne contient aucun polluant prioritaire à une concentration supérieure à 0,1 %.

**LOI SUR LA QUALITÉ DE L'AIR – COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS :**

COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)  
(MÉTHODE 24/24a DE L'EPA) :

Aucun

PERTE PAR SÉCHAGE (%) :

Aucune prévue

**CERCLA (« COMPREHENSIVE ENVIRONMENTAL RESPONSE, COMPENSATION, AND LIABILITY ACT ») :**  
Aucun

**(POUR LES INGRÉDIENTS INDIQUÉS DANS LA SECTION 2) :**

Les ingrédients **NE SONT PAS** dans la liste.

**DÉCHET DANGEREUX RCRA (« RESOURCE CONSERVATION & RECOVERY ACT ») :**

Oui, si le produit devient un résidu en raison de son inflammabilité et de sa réactivité.

**N° RCRA :**

D001, D003

**FDA :**

Ce produit **NE figure PAS** dans le registre de la Food and Drug Administration (FDA).

**GRAS (« GENERALLY REGARDED AS SAFE », généralement considéré comme sécuritaire) :**

L'hydrosulfite de sodium est généralement considéré sécuritaire pour l'utilisation dans les produits de papier et de carton utilisés pour l'emballage de la nourriture (21 CFR 176.170 et 21 CFR 182.90).

L'hydrosulfite de sodium est généralement considéré sécuritaire pour l'utilisation avec les textiles et les fibres textiles pour produire, fabriquer, remplir, transformer, préparer, traiter, emballer, transporter ou contenir des aliments (21 CFR 177.2800).

<b>USDA :</b>	Ce produit <b>NE figure PAS</b> dans le registre de l'USDA (« U.S. Department of Agriculture »).	
<b>INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION CANADIENNE : LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE) :</b>	Ce produit est conforme à la réglementation de la LCPE.	
<b>LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES (LIS) :</b>	TOUS les ingrédients sont inscrits.	
<b>SUBSTANCE PRIORITAIRE :</b>	Les ingrédients peuvent contenir des particules de matières respirables de $\leq 10$ microns.	
<b>SUBSTANCE TOXIQUE : LISTE DES MARCHANDISES D'EXPORTATION CONTRÔLÉE :</b>	Les ingrédients <b><u>NE SONT PAS</u></b> dans la liste.	
<b>INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS (INRP) :</b>	Le produit <b><u>NE FAIT PAS</u></b> l'objet d'une obligation de signalement en vertu de l'INRP.	
<b>LISTE EXTÉRIEURE DES SUBSTANCES (LES) :</b>	Les ingrédients <b><u>NE SONT PAS</u></b> dans la liste.	
Ce produit a été classé conformément aux critères de danger des <i>Règlements sur les produits contrôlés</i> et la fiche signalétique contient toute l'information exigée par les <i>Règlements sur les produits contrôlés</i> .		
<b>SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL (SIMDUT) : CONTRÔLÉ</b>		
<b>CLASSE :</b>	<b>DIVISION :</b>	
B	6	Matières réactives inflammables
D	2B	Matières toxiques ayant d'autres effets
F		Matières dangereusement réactives
<b>RÈGLEMENTS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX : NUMÉRO DE L'INVENTAIRE EUROPÉEN DES SUBSTANCES CHIMIQUES COMMERCIALES Existantes (EINECS) :</b>	231-890-0 (pour l'hydrosulfite de sodium)	
<b>LISTES DES PRIORITÉS EUROPÉENNES :</b>	Les composants chimiques ne figurent pas dans une liste des priorités (comme prévu dans le Règlement n° 793/93 du Conseil (CEE) sur l'évaluation et le contrôle des risques des substances existantes).	
<b>SYMBOLES DE DANGER :</b>	Xn (NUISIBLE)	
<b>PHRASES DE RISQUES :</b>	<b>R7</b> – Peut provoquer un incendie. <b>R22</b> – Nocif en cas d'ingestion. <b>R31</b> – Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.	

**PHRASES DE SÉCURITÉ :**

- S7** – Conserver le récipient bien fermé.  
**S8** – Garder le contenant sec.  
**S26** – En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
**S28** – Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste si des rougeurs ou de l'irritation persistent.  
**S43** – En cas d'incendie, utiliser de l'eau et endiguer tout débordement.

**SECTION 16 - AUTRE INFORMATION****AUTRES PRÉCAUTIONS :**

Aucune connue

**INFORMATION SUR LA  
RÉGLEMENTATION D'ÉTATS :  
LISTE DES SUBSTANCES DU  
MASSACHUSETTS :**

Figure dans la liste.

**NEW JERSEY :**

Numéro de substance « Right To Know » – 1697 (dithionite de sodium)

**LISTE DES SUBSTANCES  
DANGEREUSES DE L'ÉTAT DE NEW  
YORK :**

Figure dans la liste.  
(QD Air – 5 000 lb; QD Terre/Eau – 100 lb)**CALIFORNIE - PROPOSITION 65 :**Le produit ne figure **PAS** dans la liste.

**INFORMATION SUR L'ÉTIQUETAGE :  
ÉTIQUETTES DE PRODUITS DANGEREUX :  
ATTENTION!**

SOLIDE INFLAMMABLE. PEUT SE DÉCOMPOSER  
SPONTANÉMENT EN PRÉSENCE DE CHALEUR OU  
D'HUMIDITÉ.

**ATTENTION!**

DES GAZ TOXIQUES SONT PRODUITS PENDANT LA  
DÉCOMPOSITION.

**ATTENTION!**

PEUT CAUSER L'IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.

**ATTENTION!**

L'INHALATION DE POUSSIÈRE PEUT IRRITER LES VOIES  
RESPIRATOIRES SUPÉRIEURES (NEZ, BOUCHE, GORGE).

**PRÉCAUTIONS POUR L'ÉTIQUETAGE :**

GARDER LE PRODUIT SEC! ÉVITER LE CONTACT AVEC  
L'HUMIDITÉ.

ENTREPOSER À UNE TEMPÉRATURE SOUS 50 °C (122 °F).

ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES  
VÊTEMENTS. SE LAVER À FOND APRÈS UTILISATION.  
PORTER L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION APPROPRIÉ.

ÉVITER DE RESPIRER LA POUSSIÈRE. UTILISER CE PRODUIT AVEC UNE VENTILATION ADÉQUATE.

GARDER LES CONTENANTS FERMÉS LORSQU'ILS NE SONT PAS UTILISÉS.

#### ACRONYMES/RÉFÉRENCES :

ACGIH – selon l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists, États-Unis

N° CAS – numéro assigné à un corps d'après le Chemical Abstracts Service Registry

CERCLA – selon la Loi intitulée Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act, États-Unis

DOT – d'après le Department of Transportation, (É.-U.)

CE – Concentration effective (à laquelle on atteint l'aboutissement désiré)

CEE – Communauté économique européenne

EPA – d'après l'Environmental Protection Agency, États-Unis

g/m<sup>3</sup> – gramme par mètre cube

HMIS – Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses)

CIRC – Centre international de recherche sur le cancer

CL – Concentration létale

DL – Dose létale

mg/m<sup>3</sup> – milligramme par mètre cube

mg/kg – milligramme par kilogramme

mg/l – milligramme par litre

NIOSH – d'après le National Institute for Occupational Safety and Health

MSDS – Fiche signalétique

CSEO – Concentration sans effet observé

NTP – d'après le National Toxicology Program

OSHA – d'après l'Occupational Safety and Health Administration, États-Unis

RCRA – d'après la Resource Conservation and Recovery Act, États-Unis

QD – Quantité déclarable

SARA – d'après la Superfund Amendments and Reauthorization Act of the U.S. EPA, États-Unis

TWA – d'après la Time-Weighted Average (moyenne pondérée dans le temps - 8 heures)

NU/AN – d'après United Nations/North America (Nations unies/Amérique du Nord)

SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada)

% PDS – Pourcentage pondéral

CONFORMÉMENT AUX BONNES PRATIQUES DE PROPRIÉTÉ ET D'HYGIÈNE PERSONNELLE, MANIPULER CE PRODUIT AVEC SOIN ET ÉVITER TOUT CONTACT INUTILE AVEC CELUI-CI. LES PRÉSENTS RENSEIGNEMENTS VOUS SONT FOURNIS EN VERTU DU RÈGLEMENT « RIGHT TO KNOW » (DROIT DE SAVOIR) (29 CFR 1910.1200) DE L'OSHA ET DES RÈGLEMENTS DU SIMDUT DU CANADA. L'INFORMATION EST PRÉSENTÉE EN TOUTE BONNE FOI, EN TANT QUE VALEURS TYPES, NON À TITRE DE SPÉCIFICATION DU PRODUIT. L'INFORMATION CONTENUE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT EST FONDÉE SUR DES DONNÉES AUXQUELLES NOUS AVONS ACCÈS ET QUE NOUS CONSIDÉREONS VÉRIDIQUES ET EXACTES. NOUS N'EXPRIMONS AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUANT À L'EXACTITUDE DES DONNÉES, AUX DANGERS ASSOCIÉS À L'UTILISATION DES MATIÈRES OU AUX RÉSULTATS OBTENUS À LA SUITE DE L'UTILISATION DU PRODUIT. CHEMTRADE LOGISTICS N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ. CHEMTRADE EST MEMBRE DE LA CIAC ET ADHÈRE AUX CODES DE GESTION RESPONSABLE.